

BILAN DE L'AUTO ÉCOLE ASSOCIATIVE IMAJ 2021

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Association IMAJ – Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes
Siège social situé 22 Avenue du Champ Bacon, 95 400 VILLIERS-LE-BEL
Tel : 01 34 39 16 00
Mail : imaj@imaj95.fr
N° Siret : 344 820 645 2000 58
Présidente : Michèle ALART
Directeur général : Bruno DUMAS

Adresse du local d'enseignement

22 Avenue du Champ Bacon, 95 400 Villiers-Le-Bel,
Mail : aea@imaj95.fr
Tel : 01 39 94 00 26

2. IDENTIFICATION DE L'ACTION

L'action Auto-École Associative s'étend sur une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

2.1 Caractéristique des publics concernés et fonctionnement

L'auto-école d'IMAJ accueille des jeunes et adultes de 17 à 25 ans (hommes et femmes), orientés par d'autres services d'IMAJ : la Prévention Spécialisée, les pôles Insertion par l'Activité Économique et Inclusion Sociale, ou par nos partenaires externes : Missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, les espaces emploi, le Pôle emploi, etc.
Elle accueille également des adultes de plus de 25 ans orientés par les structures d'insertion par l'activité économique et par les maisons de l'emploi de la CARPF.
Les bénéficiaires sont des personnes en difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle pour lesquelles le permis de conduire répond à un besoin de mobilité et d'entrée dans un parcours intégré d'accès à l'emploi ou à la formation.
En 2021, nous avons accueillis **76 nouveaux bénéficiaires** sur un total de **196 inscrits**. On dénombre **109 femmes** et **87 hommes**.

SIÈGE SOCIAL
22 Avenue du Champ Bacon - 95400 VILLIERS-LE-BEL
TÉL. 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr
SITE INTERNET www.imaj95.fr -   Association IMAJ
SIRET : 34482064200058

a. Statut sur le marché de l'emploi pour les 196 inscrits :

Emploi durable (CDI, CDD+6 mois)	6
Emploi temporaire, intérim	16
Emploi aidé	10
Inactif en formation	106
En recherche d'emploi	26
Sans activité professionnelle	32

b. Tranche d'âge

Nous avons accueilli en 2021, **67 nouveaux jeunes âgés de 18 à 25 ans** et **9 personnes** âgées de plus de 25 ans.

c. Niveau d'instruction pour les 196 élèves :

Le niveau de qualification des bénéficiaires en 2020 est pour le plus grand nombre inférieur ou égal au CAP/BEP.

	Nb de personnes
Jamais allé à l'école	4
Primaire à la 3 ^{ème} , Brevet des collèges, CAP/BEP	93
Baccalauréat, Brevet professionnel	95
DEUG, BTS, DUT ou plus	4

d. Fonctionnement

Marquée par la crise sanitaire, les actions habituellement proposées n'ont pas pu se tenir au même rythme que les années précédentes. C'est le cas des voyages pédagogiques qui n'ont pu être réalisés. En 2021, les actions ci-dessous ont été mises en place :

- ◆ **Des ateliers de préparation pour le passage de l'ASR** : Pour les jeunes de moins de 21 ans n'ayant pas passé l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2, nous proposons aux élèves de les accompagner dans la préparation de cette épreuve. Ils passent ensuite l'ASR avec une personne habilitée. Ainsi, une fois le permis obtenu, ils peuvent demander la fabrication de leur titre définitif. En 2021, deux sessions d'ASR se sont tenues, elle concernait 12 participants.
- ◆ **Cours de préparation à l'examen du code de la route** : Nous avons proposé autant que faire se peut des séances de cours de code à des groupes limités. En raison de la taille des salles et dans le respect du protocole sanitaire, les élèves doivent à présent se préinscrire en salle

SIÈGE SOCIAL

22 Avenue du Champ Bacon - 95400 VILLIERS-LE-BEL

TÉL. 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr

SITE INTERNET www.imaj95.fr - [in](#) [f](#) Association IMAJ

SIRET : 34482064200058

de code par un sms au moniteur qui anime la séance. Ce dernier, durant la correction prend le temps d'expliquer au groupe les règles du code de la route, les subtilités du vocabulaire utilisé et de répondre à leurs questions. En 2021, les cours de code en présentiel ont repris à partir du 27 mai et ont été maintenus en distanciel.

- ◆ **Séances de soutien individuel personnalisées** : Lorsque les enseignants du code de la route détectent d'importantes difficultés chez un bénéficiaire ou à la demande de ce dernier, ils proposent une prise en charge individuelle afin que le découragement ne soit pas une source d'échec.
En 2021, nous avons effectué 25 heures de soutien individuel pour 14 personnes en grande difficulté pour lesquelles cet accompagnement individuel s'est révélé essentiel. Ces séances individuelles ont permis aux bénéficiaires d'avancer à leur rythme sans être confrontés au regard des autres membres du groupe. Ils ont ainsi pu reprendre peu à peu confiance en eux avant de réintégrer les séances collectives.
- ◆ **Stages de code intensif** : Dans le but de favoriser une progression plus rapide des élèves au code de la route et les mobiliser sur une période relativement courte, en favorisant ainsi leur apprentissage. En 2021, nous avons organisé trois sessions de code intensif.
- ◆ **Cours de conduite** : Les cours de conduite (sur boîte manuelle ou sur boîte automatique) ont été dispensés aux bénéficiaires dès qu'ils ont obtenu leur code. Contrairement à ce que l'on faisait auparavant, les séances de conduite de deux heures étaient préconisées par candidat pour éviter la multiplication des désinfections entre chaque passage.
- ◆ **Sessions d'examen blanc** : L'auto-école met en place des sessions d'examen blanc avant les dates d'examen (code et conduite) pour permettre aux candidats de mieux se préparer et appréhender le cadre de l'examen final. Les examens du code se sont déroulés sur le site de Villiers-le-Bel et ont rassemblé des élèves de tous les territoires confondus. L'objectif était ainsi de les mettre en situation d'examen, avec des personnes inconnues de façon à diminuer leur angoisse le jour du passage réel de l'examen du code. De la même manière, nous avons mis les bénéficiaires en situation d'examen pour la conduite en changeant de moniteur.
- ◆ **Suivi des participants** : Le suivi des participants se fait par les éducateurs et la chef de service/CISP, en lien avec les prescripteurs. Les éducateurs référents, les enseignants de la conduite et la cheffe de service ont entretenu le lien avec les jeunes par téléphone, mails et à l'occasion des cours de conduite.

SIÈGE SOCIAL

22 Avenue du Champ Bacon - 95400 VILLIERS-LE-BEL

TÉL. 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr

SITE INTERNET www.imaj95.fr - [in](#) [f](#) Association IMAJ

SIRET : 34482064200058

3. CONVENTION

Pour l'année 2021, l'auto-école a bénéficié de 50 000€ de subvention dans le cadre de son action au sein des quartiers prioritaires Politique de la ville, dont 5 000€ pour le territoire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, 10 000€ pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et 35 000€ pour l'action globale de l'auto-école.

En ce qui concerne la formation à l'ASR et à la sécurité routière, une subvention de 2 000€ a également été attribuée à l'auto-école, dans le cadre du PDASR.

Enfin, l'auto-école a bénéficié de 142 520€ de Fonds Social Européen dans le cadre de son action « auto-école favorisant la remobilisation dans un parcours d'insertion » ; de 2 500€ attribués par la ville de Fosses pour l'accompagnement des jeunes de Fosses, 4 500€ dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise pour la ville de Persan.

4. BILAN DE L'ACTION

Comme mentionné précédemment, en 2021, 196 élèves ont participé à l'action de l'auto-école. 47 élèves ont été présentés à l'épreuve du code et 133 à l'épreuve de conduite.

	Nb de réussites	% Réussite
PERMIS	67	50 %
ETG (Code de la Route)	29	61 %

Fait à Villiers-le-Bel, le 23 février 2021

Bruno DUMAS, Directeur général

SIÈGE SOCIAL

22 Avenue du Champ Bacon - 95400 VILLIERS-LE-BEL

TÉL. 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr

SITE INTERNET www.imaj95.fr - [in](#) [f](#) Association IMAJ

SIRET : 34482064200058